

ATELIER 3 – LOGEMENT ET DÉPLACEMENTS

Atelier animé par Philippe Méhaut

Élus et employés de mairie présents :

Héloïse Reichlin, conseillère

Stéphane Royo, conseiller

Jacques Cherici, 1^{er} adjoint - Finances, Grands travaux

Christophe Carrère, conseiller délégué

Anne de Lauradour, 6^{ème} adjointe - Urbanisme, Tourisme, Petits travaux, Sce technique

Rappel des mesures retenues et des précisions de « Pourquoi pas à Jouques » correspondantes :

14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

« Ce dossier est d'importance pour nous mais force est de reconnaître que nous n'avons pas pu le travailler aussi précisément que ce que nous souhaitons. Concernant les bus, il faudra notamment que nous récoltions les données sur les horaires et fréquentations des bus ainsi que sur l'avis des utilisateurs, avant de proposer des solutions que nous devons porter à la métropole. Nous réaliserons ce travail à l'aide des outils de participation dont vous prendrez bientôt connaissance.

Pour les déplacements intra-communaux, l'une de nos propositions est l'achat d'une navette électrique qui servira en priorité à transporter les seniors dans le cadre de diverses activités, telles que le transfert vers la halte-repas. Cette navette pourrait avoir d'autres utilités que nous définirons dès que possible, là encore dès que nous aurons une meilleure connaissance des besoins (transport d'enfants en période post-scolaire par exemple). Dans cette même optique, nous reprendrons dès notre arrivée le dossier du bus à la demande en vue de l'améliorer. A ce jour, les échos que nous en avons vout dans les deux sens, certains s'en plaignent et d'autres reconnaissent que cela marche, à peu près.

Les pistes cyclables ou la sécurisation de passages vélos sont dans nos objectifs mais n'ont pas été concrètement appréhendés. Nous étudierons en priorité les possibilités de relier l'extérieur du village avec son centre pour favoriser le recours à ce type de transport.

Pour les parkings, vous trouverez dans notre programme une proposition sur la mise en place de parking hors centre pour les personnes prenant le bus.

Pour le point concernant la circulation dans le village, vous trouverez notre volonté affichée dans la thématique « sécurité ».

Enfin, sachez que nous nous engageons à installer trois bornes de recharges électriques sur le village.

Malgré cette liste de propositions, nous ne pouvons malheureusement pas nous engager sur l'ensemble des propositions ou idées que vous avez développé ci-dessous, aussi nous affichons cette mesure en mauve.

Il apparaît que nous pouvons nous engager au niveau 2 sur la fiche 14 puisque la navette électrique nous permettra d'enrichir l'offre en site propre. Nous pouvons aussi nous engager

au niveau 1 sur la fiche 15 (presque au niveau 2). La fiche n°16 est inadaptée pour Jouques et ne correspond pas à des engagements que l'on peut prendre. »

Les propositions du programme de Pourquoi pas à Jouques en lien avec cette mesure :

Mobilité

- Etudier les emplacements les plus adéquats pour l'aménagement d'espaces de stationnement, pour les véhicules automobiles et les deux roues, près des arrêts de bus en périphérie du village.
- Reprendre le dossier « Bus à la demande » en vue d'en améliorer l'opérationnalité.

Réduire les consommations d'espace et d'énergie

- Réfléchir aux possibilités de rattachement du Deffend au village (voies et pistes cyclables, déconcentration des services).

Sécurité

- Améliorer la sécurité routière dans le village avec la volonté de modérer la vitesse automobile par des aménagements urbains et une politique claire de sanctions.

Transition énergétique

- Implanter trois bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le village.

24 Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

« Nous allons dans ce sens (voir notre proposition ci-dessous) mais il ne peut y avoir sur Jouques une politique d'encadrement des loyers car cette prérogative peut-être prise dans les zones dites tendues en terme de logement (comme Paris, Marseille par exemple). Jouques ne fait pas partie de ce périmètre et on ne peut mettre en place ce dispositif

En revanche, la Mairie peut utiliser 2 leviers afin de contraindre les propriétaires à effectuer des travaux pour rendre les logements décents et salubres : émettre soit un arrêté de péril ordinaire soit un arrêté de péril imminent. Mais attention, il faut effectivement qu'il y ait un risque probant, certain et identifiable (fissures, lézardes structurelles, ...) sinon l'arrêté peut-être invalidé. En complément, le fait d'avoir de la moisissure et/ou champignon dans le logement ne suffit généralement pas pour l'identifier en tant qu'insalubre (de mémoire c'est la DASS qui établit ce diagnostic mais sous conditions draconiennes) »

Les propositions du programme de Pourquoi pas à Jouques en lien avec cette mesure :

- Lutter contre l'habitat vétuste (*permis de louer*) et la vacance des logements dans le centre ancien avec l'aide de l'ALPA

I. DÉPLACEMENTS ET CIRCULATION :

Héloïse Reichlin et Stéphane Royo, conseiller(e)s municipaux, rappellent en préliminaire que sur beaucoup d'aspects, la commune n'a pas de pouvoir direct sur les problèmes de déplacements, les transports en commun dépendant de la Région ou de la Métropole, les Routes du département etc... Cependant la mairie joue un rôle de lien entre les administrés et ces administrations en signalant les difficultés éventuelles. Nous est cité l'exemple d'un problème posé par la suppression de plusieurs arrêts de la ligne Jouques-Aix décidée par la métropole dans le quartier des Platanes à l'entrée d'Aix, pour éviter que les habitants de ce quartier n'utilisent les cars Sumian comme un bus urbain pour aller en ville et en revenir. Cette suppression posait un problème sérieux à un jeune jouquard en formation alternée dans une entreprise de ce quartier, puisqu'il ne pouvait plus accéder à son lieu de stage. La commune est intervenue auprès de la métropole pour faire rétablir cet arrêt aux horaires convenant à ce stagiaire, le temps de son stage en entreprise.

Plusieurs aménagements ont été réalisés sur la voirie communale depuis deux ans, ou sont à l'étude :

- Avec le financement de la métropole, a été installée au parking de Couloubleau une borne de rechargement pour véhicule électrique, à un emplacement désigné par la commune.
- Des racks à vélo en bois ont été installés à quatre endroits différents.
- Le tracé du GR9 (Jura-Port-Grimaud) a été modifié à la demande de la commune de façon à ce qu'il traverse le village. En outre, il est prévu qu'il passe par le chemin reliant le stade au Deffend, lorsque seront achevés les travaux de remise en état de ce chemin, qui permettra aussi une liaison piétonne vers le village pour les habitants du Deffend.
- Une étude est en cours pour créer un cheminement piéton entre les Gardis et le village ; cependant un problème foncier se pose au niveau du garage Brunet.
- Projets de création de deux petits parkings : le premier à Sainte-Marguerite a pour objectif de faciliter le stationnement près de l'arrêt de bus pour les gens qui utilisent cet arrêt mais habitent trop loin pour venir à pied. Le second vise à proposer des places pour les clients du restaurant Les Cent Canailles, qui actuellement stationnent trop souvent sur la rue proche et entravent la circulation, notamment sur la bande verte réservée aux vélos et piétons. Pour réduire les risques sur cette rue (en fait chemin de Citrani) elle va être mise en sens unique entre le carrefour du chemin de la Colle et le stop sur la route de Peyrolles.
- Le carrefour très fréquenté entre le chemin de la Colle et la route de Peyrolles, au niveau de la distillerie, devrait être modifié, avec sans doute création d'un rond-point.
- La circulation sur le chemin de la Palunette est un problème récurrent. Les ralentisseurs en forme de fossé installés anciennement ne sont pas réglementaires car trop dangereux pour les automobilistes. Le chemin parallèle à l'ancienne voie ferrée, tombé en désuétude sauf sur de petites portions, pourrait accueillir la circulation des piétons et des vélos.
- Projet de sécurisation du cheminement piétonnier aux abords de l'école maternelle, dangereux aux moments des entrées et sorties de l'école. À ce sujet un projet de « pedibus » est à l'étude : il s'agit d'organiser le convoi piéton par des bénévoles (parents ou autres) de groupes d'enfants d'un même quartier.
- Opération en cours : meilleur marquage des passages piétons, et suppression de ceux qui sont trop proches les uns des autres.

- Une information : ELAN-Jouques étudie un projet de vélo-taxi.

Interventions des citoyen(ne)s et réponses des conseillers municipaux :

« La trop grande vitesse des voitures dans le village ? »

Diverses solutions sont à l'étude, dont l'installation de radars « pédagogiques » déclenchant un feu rouge lorsqu'une voiture dépasse la vitesse autorisée.

« Le chantier du pont de la Moutte inachevé ? »

Cela relève du département ; la mairie a protesté à plusieurs reprises, et notamment lorsqu'il a été question de bloquer la circulation de nouveau pour terminer les travaux, et a demandé que ceux-ci soient faits de nuit pour pénaliser le moins possible en rétablissant la circulation le jour.

II. LOGEMENT

Jacques Cherici, 1er adjoint, souligne qu'il y a trois aspects : le logement social, les logements insalubres et/ou vacants, et l'aspect plus général du PLU.

- Pour le logement social, Anne de Lauradour, adjointe, indique qu'une nouvelle tranche de logements HLM, lancée par la municipalité précédente, va être prochainement livrée au Deffend. Le projet est d'utiliser des terrains à proximité pour une autre tranche d'une centaine de logements, car la commune manque encore de 300 logements pour satisfaire le quota imposé par l'Etat et éviter de payer une amende très pénalisante.

- Logements insalubres : la commune prévoit d'utiliser son droit de préemption en cas de vente de logements insalubres, pour les remettre en état et les louer (Jacques Cherici).

- Christophe Carrère, conseiller municipal, a entrepris de faire l'inventaire des logements vacants et/ou insalubres ; un téléphone unique devrait faciliter les démarches des propriétaires souhaitant rénover un logement et bénéficier des aides existantes pour des logements rénovés en vue de location.

- Une taxe sur les logements vacants est à l'étude pour encourager les propriétaires à les louer ; mais on ignore encore qui bénéficierait de la taxe (la commune ? la métropole ?).

Des questions de détail ont été posées lors de ces exposés, de manière cursive, de sorte que les réponses sont intégrées dans le compte-rendu des propos rapportés ci-dessus.

À propos d'une question relative à la fois au logement et aux emplois sur le territoire de Jouques, et donc aussi aux déplacements générés par l'éloignement des lieux de travail, Jacques Cherici explique que la zone d'activité prévue sur les terrains du Logis d'Anne a été supprimée sur décision de la Métropole dont c'est la compétence, la politique en ce domaine étant désormais d'agrandir les zones existantes (comme celle de Pertuis) et non d'en créer de nouvelles.

Compte-rendu rédigé par Maël Guern, Lucas Azemar, Gaëtan Congès, Charlotte Cherici et Maurice Wellhoff.